

**Groupe de Contact**  
**Compte rendu de la réunion du 30 janvier 2022**  
7 février 2022

1 – En début de réunion, retour sur les membres fondateurs du GC et l'histoire de sa constitution en 2000.

2 – Rappel des objectifs premiers du GC : réagir aux menaces qui visent la psychanalyse depuis des années (Règlement européen sur la psychothérapie, Amendement Accoyer et titre de psychothérapeute, proposition de loi Fasquelle contre l'approche psychanalytique de l'autisme, etc.). La question posée concerne la fonction du GC face à ces menaces : concertation avec les politiques ; alertes dans la presse ; coordination des actions engagées par les associations psychanalytiques, etc. ... En prolongement, rappel des démarches entreprises par le GC : 2017, rencontre au ministère de la santé à propos de l'autisme ; 2018, rencontre avec le ministère de l'ESRI<sup>1</sup> (Mme Vidal); 2019, après réception du rapport publié par érys sous le titre « *Ce que les psychanalystes apportent à la société* » – ouvrage signé par toutes les associations psychanalytiques françaises– invitation du député B. Hammouche, président de la mission d'information sur l'organisation territoriale de la santé mentale, et mise en œuvre par lui d'une journée d'information à l'Assemblée nationale, fin 2019.

3 – Échanges sur la pertinence des démarches en direction des politiques. Rappel et discussion sur la journée du 23 décembre 2021, au ministère de l'Enseignement supérieur, à l'initiative du député B. Hammouche.

Comment réagir devant l'ignorance ou la méconnaissance des politiques sur la psychanalyse en général et en particulier sur les apports des psychanalystes dans les institutions ? Pour lutter contre la désinformation qui vise la psychanalyse dans la presse, discussion sur l'intérêt et les limites de faire connaître davantage les travaux psychanalytiques, universitaires ou non. Pour information : 17 universités françaises possèdent une équipe de recherche au moins qui se réfère à la psychanalyse.

Problème particulier avec les neurosciences : leurs travaux contribuent à éclipser la psychanalyse aux yeux des politiques. Les dégâts provoqués par le désintérêt ou l'indifférence pour la pensée, au profit des réseaux de neurones, sont évoqués, surtout chez les enfants et en particulier les enfants en difficulté, que ces difficultés soient scolaires ou relationnelles.

4 – Mettre en place des dispositions qui n'entravent pas l'activité psychanalytique. Notamment la prétendue « perte de chance » pour les personnes autistes prises en charge dans des lieux qui intègrent la référence psychanalytique.

En ce qui concerne la « perte de chance », les publications sur la pertinence et les effets positifs de l'approche psychanalytique permettant d'argumenter en sa faveur, pourraient donc s'appliquer aux institutions qui en privent leurs patients.

Sur le plan médical, les circonstances qui impliquent une « perte de chance » sont liées à un défaut d'information, un retard de diagnostic, ou une absence de bilan. En pratique, la « perte de chance » tient au fait que le praticien n'a pas proposé à son patient un traitement plus simple ou moins dangereux pour sa santé que celui qui lui a été administré.

---

<sup>1</sup> Ministère chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

5 – En fin de réunion, le principe d'une tribune à diffuser dans les médias est retenu, avec pour thème : *Ce que proposent les psychanalystes.*

Les enjeux de ces propositions sont ceux évoqués au cours de la réunion :

- Les enfants (CMPP, École, etc.)
- Les hôpitaux, généraux et psychiatriques (le management, les malades, les soignants, etc.)
- La souffrance au travail ...
- Les personnes âgées...
- Les précaires (immigrés, SDF, etc.)
- Les justiciables...
- Etc.

**NB.**

**La tribune qui sera adressée à la presse ne pas dépasser 5 et 7000 signes maximum**

**Derniers commentaires :**

Nous pouvons profiter de la période électorale pour adresser un texte présentant les apports de la psychanalyse aux équipes des candidats, et demander à les rencontrer.

Nous pouvons également saisir l'opportunité de la 2<sup>e</sup> saison de la série « *En thérapie* » pour introduire dans ce texte des informations concernant la différence entre les thérapies comportementales et/ou médicamenteuses, et les thérapies fondées sur la parole et la relation.

Le secrétaire du Groupe de contact  
Jacques Sédat  
avec la collaboration de Pascal Keller